

— So contraire, se gêner, se torturer l'esprit : Aiasi Néron commença à ne plus se forcer.

— Gramm. Quand ce verbe doit avoir pour complément un infinitif, celui-ci est précédé de la préposition d; si l'action de forcer est présentée comme exigeant de grands efforts; c'est, au contraire, de qu'on emploie si cette action est présentée uniquement sous le rapport de son résultat : On le forçait à signer.

— Syn. Forcer, contraindre, nécessiter, etc. V. CONTRAINDRE.

— Allus. littér. Ne forçons point notre talent. Vers d'une fable de La Fontaine. V. TALENT.

FORCERIE s. f. (for-co-rié — rad. forcer). Serre-pour les cultures forcées, pour les arbres fruitiers que l'on veut forcer.

FORCES s. f. pl. (for-se — du lat. forces, ciseaux). Techn. Sorte de grands ciseaux qui servent à tondre les animaux et les draps, à couper des étoffes, des fondes de laiton ou d'autre métal : Dans les Etats de la Ligue, on fit une estampe de l'ambassadeur d'Espagne cherchant avec ses lunettes ses ciseaux qui étaient par terre, avec ces mots pour inscription : J'ai perdu mes forces. (Voltaire.)

— Manège. Faire les forces. Sa dit d'un cheval qui ouvre beaucoup la bouche, au lieu de se ramener quand on pèse sur la bride.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente l'instrument à deux branches, en forme de ciseaux, dont on se sert pour tondre les animaux et les draps; ce meuble paraît ordinairement en pal et la pointe en haut : Haute-fort d'Ajaccio, en Périgord : Dor, à trois saucissons de sauto.

— Encycl. Philol. Malgré la forme régulière du pluriel, qui vient à ce mot de la disposition même de l'instrument, divisé en deux branches, quelques anciens auteurs, tout en lui conservant l's, lui donnent l'article singulier. Telle est la vieille locution : Les forces paient le pré, proverbe de sens assez obscur pour avoir fait trébucher quelques philologues. On doit l'entendre, suivant Génin, dans le sens du proverbe latin qui le traduit : Forces aut praetium, et le ciseau nourrit le pré (en le tondant), parce que l'herbe coupée repousse plus épaisse; par extension, il veut dire que souvent de l'excès du mal sort le remède, un coup de désespoir devient une cause de salut.

Exemple : Au siège de Mopsueste, les croisés tentent de pénétrer dans la place juste au moment où les assiégés s'apprêtaient à faire une sortie. Le hasard servait mal les chrétiens; ils allaient être repoussés avec perte lorsque, par un coup de fortune, Bohémond fait voler la tête du général païen. Aussitôt le reste s'épouvanta et s'enfuit par une vieille porte, laissant les croisés maîtres de la ville, où ils trouvèrent un riche butin :

Par une vaine porte en fuie son torse Et France nos loiens rennes à sauveté Pour quoi, dit-on souvent : La force fait le pré. (Antoine, I, 128.)

Génin relève spirituellement le contre-sens de la Pauline Païen, et dit que le proverbe voudrait dire : « Un homme de cœur vient à bout d'une grande multitude. » En commentant Villehardouin, M. Paulin Paris a donné cette autre signification : Le pré, le pré; mais Villehardouin a cité le proverbe avec le même sens qu'il a dans le Poème d'Antioche. L'erreur vient de ce que le verbe latin; passe avec nous signifie tout aussi bien « mange mes brebis » que « nourris mes brebis ». Le clergé est toujours disposé à prendre le précepte du Christ dans la première acception.

FORCET s. m. (for-cé — rad. forcé). Techn. Forte ficelle que l'on met au bout d'un fouet, ou qui sert à ficeler du tabac, etc.

FORCETIER s. m. (for-cé-tié — rad. forcer). Ancien nom des fabricants d'ouvrages en fer et en cuivre : La corporation des FORCETIERS fut établie à Paris en 1291.

FORCETTES s. f. pl. (for-cé-té — dimin. de forcer, ciseaux). Techn. Petites forces.

FORCHAMMER (Jean-George), géologue et chimiste danois, né à Husum (Slesvig) en 1794, mort à Copenhague en 1855. Il termina ses études à Kiel, puis se rendit à Copenhague, où il devint secrétaire d'Ersted, qu'il accompagna dans son expédition minéralogique dans l'île de Bornholm en 1818-1819. Il fit plus tard divers voyages en Angleterre, en France et en Danemark, aux frais du gouvernement danois, passa docteur en 1820, devint, en 1822, professeur de chimie à l'université de Copenhague, fut nommé, en 1829, professeur de chimie et de minéralogie à l'École polytechnique de Copenhague, puis tard, en 1835, professeur de chimie à l'université de la même ville, et, enfin, examinateur pour les sciences physiques et chimiques à l'École navale. Il avait été élu, en 1825, membre de la Société royale des sciences et de Danemark, dont il devint secrétaire perpétuel après la mort d'Erstedt (1851). Ce savant, qui jouit d'une grande réputation comme géologue, minéralogiste et chimiste, a publié un mémoire

Sur le manganèse (1820), une méthode d'analyse pour les silicates, des recherches minéralogiques et géologiques sur la composition de la terre et porcelaine, et sa formation, des recherches touchant l'action du chlorure de sodium sur la formation des minéraux, touchant les changements de niveaux, etc. Outre ces écrits, publiés dans divers recueils scientifiques, on a de lui : Cristallographie (1823); Traité sur la chimie universelle des corps simples (1834-1835); Etat géologique du Danemark (1835, in-4°); Nature du sol de la Scandinavie (1840, in-8°), etc.

FORCHHAMMER (Pierre-Guillaume), antiquaire allemand distingué, frère du précédent, né à Husum (Slesvig) en 1803. Il fit ses études au gymnase de Lübeck et à l'université de Kiel, où il fut reçu docteur en 1828 et où il est professeur depuis 1837. Pour se familiariser avec les restes de l'antiquité et avec le sol classique où s'est déroulé le drame de l'histoire ancienne, il a fait deux voyages : le premier, en 1830, le conduisit en Italie et en Grèce; le second, en 1838, en Grèce et en Asie Mineure, d'où il revint par l'Egypte et Rome. Le fruit de ces excursions fut publié dans une série d'études sur la topographie de la Grèce ancienne des côtes de l'Asie, de l'Asie Mineure : Hellénisme (Berlin, 1837, t. I^{er}); la Topographie d'Athènes (Kiel, 1841); Description de la place de Troie (Francfort, 1850); Topographie Thebarum heptaplaryum (Kiel, 1854); Halkyona (Berlin, 1857). Dans un traité sur les ruines de l'architecture (Hambourg, 1856), il essaya d'expliquer l'origine des quatre styles principaux, c'est-à-dire des styles égyptien, grec, roman et gothique, par les influences locales et les matériaux employés à chaque contrée; il développe aussi la transition entre les trois ordres grecs. Déjà, auparavant, il avait recommandé, dans les Murs cyclopéennes, le principe d'expliquer, au lieu du reste, des opinions assez paradoxales; c'est ainsi qu'il s'est efforcé de légitimer le meurtre de Socrate en le représentant comme un révolutionnaire dans son ouvrage intitulé : Socrate et les Athéniens ou le Parti de la laïcité et de la révolutionnaire (Berlin, 1857).

Cette thèse a été vivement combattue et avec raison. Mais c'est surtout en mythologie qu'il a essayé de singulières innovations. Il voit dans le mythe une sorte de maladie du langage; il n'en fait pas, comme Creuzer, un symbole, mais il prétend que les anciens se sont représentés comme des faits historiques, les phénomènes de la nature, parce qu'ils étaient forcés de les désigner par des figures de langage. La mythologie grecque serait ainsi une suite de calembours. Ses idées furent déjà dans son Achille (Kiel, 1853), ouvrage où il s'efforce de prouver que les récits de l'Iliade ne sont qu'une image de la lutte des éléments pendant la saison d'hiver, lutte qui est particulièrement frappante dans le poème de la plaine de Troie. Mais la théorie est présentée dans son ensemble dans l'article du Philologus (1860), intitulé : De l'origine des mythes. On voit que M. Forchhammer s'est laissé guider surtout par les sentiments que lui avait inspirés la vue du pays et le ciel de la Grèce. Cependant on ne saurait nier qu'il n'ait exercé une grande et heureuse influence sur les études classiques; et dans tous ses travaux, il s'applique à représenter l'antiquité comme l'enfance du notre civilisation, et son étude comme une science exacte dont les résultats tout pratiques ont leur utilité dans l'époque actuelle. De concert avec Otto Jahn, il a fondé le musée archéologique de Kiel et des conférences publiques annuelles sur l'histoire et la civilisation antiques. Il a lu dans ces séances des mémoires du plus haut intérêt et prononcé de remarquables discours en partie publiés : Discours pour la fête des Panathénées (Kiel, 1841); l'Arrivée d'Apollon à Delphes (1840); la Naissance de Minerve (1841). Enfin, on doit à M. Forchhammer d'excellents travaux sur Aristote : De ratione quam Aristoteles in dispendis libris de animalibus secutus sit (Kiel, 1840); De Aristotelis arte poetica ex Platone illustranda (Kiel, 1847), etc., et un Manuel des démocrates (1860).

FORCHHEIM, ville forte de la Bavière, cercle de la haute Franconie, ch.-l. du district de son nom, à 25 kilom. S.-E. de Bamberg, sur la rive droite de la Regnitz, à son confluent avec la Wiesent; 3,500 hab. Ecole latine; source minérale et bains. Verrierie, salpêtre, papeterie, usine à far, brasserie, fabriques de draps; commerce de grains, vins et bière. Charlemagne, en 804, y envoya une colonie de Saxons et y fit bâtir une forteresse qu'il habita et qui ne se laissa prendre ni dans la guerre de Trente ans ni dans la guerre de Sept ans. Au moyen âge, il s'y tint plusieurs diètes et conciles. L'église cathédrale est ornée de tableaux de Wolgemuth.

FORCHHEIM, bourg d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 18 kilom. O. d'Edenbourg; 750 hab. Célèbre château de Forchenstein, avec le trésor et l'arsenal des princes Eszterhazy. Aux environs est la chapelle de Sainte-Basilide, lieu de pèlerinage.

FORCHTENDRUG, petite ville du royaume de Wurtemberg, cercle, bailliage et à 12 kilom. N. d'Ehringen, sur le Kocher; 1,164 hab. Beau château, aux princes de Hohenlohe-Ehringen. Récolte et commerce de vins.

FORCIÈRE s. f. (for-si-ère). Pêche. Petit

étang où l'on met du poisson pour qu'il s'y multiplie.

FORCIS s. f. (for-si-ère). Agric. Renflement des racines de l'amaranté, dû au contact de la réunion d'une grosse branche avec le tronçon inférieur. Cette forclusion spéciale offre un intérêt particulier, par la raison d'abord qu'elle est le seul genre qui ait (art. 754 du code de procédure civ.) qualité formelle de forclusion et par la raison, d'ailleurs, qu'elle se distingue nettement de la déchéance proprement dite.

Lorsqu'un ordre est ouvert pour la distribution d'un bien, le créancier qui n'a pas obtenu l'ordre doit faire sommation aux créanciers ayant hypothèque inscrite sur ce bien, immeuble d'avoir, dans les quarante jours, à produire leurs titres de créances et à requérir leurs collocations à leurs rangs hypothécaires respectifs. Faute de production dans ce délai, l'article 754 du code de procédure civile dispose qu'il y a déchéance encourue de plein droit par les créanciers non producteurs. Ceci n'est point une simple forclusion; c'est bien et dument une déchéance; les créanciers non producteurs dans le délai sont restés, par leur abstention, en dehors de l'instance, et l'utilité de leur rang hypothécaire est irrévocablement perdu pour eux, sauf leurs droits purement personnels de créance vis-à-vis du débiteur commun.

Voilà, répétitions de la déchéance nettement caractérisée. Voici maintenant le cas de la simple forclusion. Les créanciers sommés ont produit dans le délai; le juge-commissaire a fait la répartition des fonds de collocation provisoire. Cet état une fois arrêté, dénonciation en est faite aux créanciers producteurs, avec nouvelle sommation ayant pour objet, celle-ci, d'inviter les intéressés à prendre communication de la collocation provisoirement arrêtée et de la contredire, s'il y a lieu, dans un délai de trente jours. Supposons que les créanciers aient accepté cette dernière sommation à été adressée quelcun des créanciers n'ait produit et qu'il contredire dans la période de trente jours; aux termes de l'article 756 du même code; ils demeurent forclos de la faculté de discuter dorénavant le travail provisoire du juge-commissaire sur ses vis, mais on croit qu'il y a lieu de leur laisser un point et un motif quelconques. Ici, il n'y a pas de déchéance proprement dite; les intérêts, puisqu'ils sont producteurs, sont et demeurent en instance; mais il y a un point qui ne peut plus être remis en question, c'est l'ordre dans lequel le juge-commissaire a opéré la répartition des sommes à distribuer. Sur cette partie essentielle du litige, le débat est clos; et y a à révoquer la forme forclusion au préjudice des parties intéressées qui n'ont pas contesté dans le délai utile.

FORCLOSURE s. f. (for-klus-ur — rad. forclus ou forclus). Pratic. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile : Lorsque, dans l'espace d'un jour, un créancier se présente au greffe d'un tribunal, et qu'il ne peut produire ses griefs, diis, contradictions et autres moyens de droit, elle était frappée de FORCLOSURE, c'est-à-dire qu'elle ne pouvait plus le produire.

— Pratic. On peut encourir la déchéance de son droit en n'ayant point obtenu d'un usage ou d'un réclamer l'exercice par les voies judiciaires durant une période de temps que la loi détermine. Ainsi, la personne qui a souscrit un engagement par suite d'un dol pratique à son préjudice, ou par suite d'une pression, d'une violence exercée sur elle, a, pour faire annuler le contrat entaché de dol ou de violence, un délai de dix ans, qui prend cours à partir seulement de la cessation de la contrainte ou de la découverte des manœuvres dolosives. Si elle néglige d'agir dans ce délai, elle est déchu de son droit et l'engagement contracté devient irrévocable. Forclusion, en droit de la procédure, est la déchéance encourue par l'acquéreur d'un immeuble qui ne l'a pas fait inscrire dans le délai de la découverte des manœuvres dolosives. Si elle néglige d'agir dans ce délai, elle est déchu de son droit et l'engagement contracté devient irrévocable. Forclusion, en droit de la procédure, est la déchéance encourue par l'acquéreur d'un immeuble qui ne l'a pas fait inscrire dans le délai de la découverte des manœuvres dolosives. Si elle néglige d'agir dans ce délai, elle est déchu de son droit et l'engagement contracté devient irrévocable. Forclusion, en droit de la procédure, est la déchéance encourue par l'acquéreur d'un immeuble qui ne l'a pas fait inscrire dans le délai de la découverte des manœuvres dolosives. Si elle néglige d'agir dans ce délai, elle est déchu de son droit et l'engagement contracté devient irrévocable. Forclusion, en droit de la procédure, est la déchéance encourue par l'acquéreur d'un immeuble qui ne l'a pas fait inscrire dans le délai de la découverte des manœuvres dolosives. Si elle néglige d'agir dans ce délai, elle est déchu de son droit et l'engagement contracté devient irrévocable.

FORCLOSURE s. f. (for-klus-ur — rad. forclus ou forclus). Pratic. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile : Lorsque, dans l'espace d'un jour, un créancier se présente au greffe d'un tribunal, et qu'il ne peut produire ses griefs, diis, contradictions et autres moyens de droit, elle était frappée de FORCLOSURE, c'est-à-dire qu'elle ne pouvait plus le produire.

FORCLOSURE s. f. (for-klus-ur — rad. forclus ou forclus). Pratic. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile : Lorsque, dans l'espace d'un jour, un créancier se présente au greffe d'un tribunal, et qu'il ne peut produire ses griefs, diis, contradictions et autres moyens de droit, elle était frappée de FORCLOSURE, c'est-à-dire qu'elle ne pouvait plus le produire.

FORCLOSURE s. f. (for-klus-ur — rad. forclus ou forclus). Pratic. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile : Lorsque, dans l'espace d'un jour, un créancier se présente au greffe d'un tribunal, et qu'il ne peut produire ses griefs, diis, contradictions et autres moyens de droit, elle était frappée de FORCLOSURE, c'est-à-dire qu'elle ne pouvait plus le produire.

duré relative à l'inscription de faux; mais il serait de peu d'utilité de multiplier les exemples. Nous nous contenterons de dire quelques mots de la forclusion en matière d'ordre créancier. Cette forclusion spéciale offre un intérêt particulier, par la raison d'abord qu'elle est le seul genre qui ait (art. 754 du code de procédure civ.) qualité formelle de forclusion et par la raison, d'ailleurs, qu'elle se distingue nettement de la déchéance proprement dite.

Lorsqu'un ordre est ouvert pour la distribution d'un bien, le créancier qui n'a pas obtenu l'ordre doit faire sommation aux créanciers ayant hypothèque inscrite sur ce bien, immeuble d'avoir, dans les quarante jours, à produire leurs titres de créances et à requérir leurs collocations à leurs rangs hypothécaires respectifs. Faute de production dans ce délai, l'article 754 du code de procédure civile dispose qu'il y a déchéance encourue de plein droit par les créanciers non producteurs. Ceci n'est point une simple forclusion; c'est bien et dument une déchéance; les créanciers non producteurs dans le délai sont restés, par leur abstention, en dehors de l'instance, et l'utilité de leur rang hypothécaire est irrévocablement perdu pour eux, sauf leurs droits purement personnels de créance vis-à-vis du débiteur commun.

Voilà, répétitions de la déchéance nettement caractérisée. Voici maintenant le cas de la simple forclusion. Les créanciers sommés ont produit dans le délai; le juge-commissaire a fait la répartition des fonds de collocation provisoire. Cet état une fois arrêté, dénonciation en est faite aux créanciers producteurs, avec nouvelle sommation ayant pour objet, celle-ci, d'inviter les intéressés à prendre communication de la collocation provisoirement arrêtée et de la contredire, s'il y a lieu, dans un délai de trente jours. Supposons que les créanciers aient accepté cette dernière sommation à été adressée quelcun des créanciers n'ait produit et qu'il contredire dans la période de trente jours; aux termes de l'article 756 du même code; ils demeurent forclos de la faculté de discuter dorénavant le travail provisoire du juge-commissaire sur ses vis, mais on croit qu'il y a lieu de leur laisser un point et un motif quelconques. Ici, il n'y a pas de déchéance proprement dite; les intérêts, puisqu'ils sont producteurs, sont et demeurent en instance; mais il y a un point qui ne peut plus être remis en question, c'est l'ordre dans lequel le juge-commissaire a opéré la répartition des sommes à distribuer. Sur cette partie essentielle du litige, le débat est clos; et y a à révoquer la forme forclusion au préjudice des parties intéressées qui n'ont pas contesté dans le délai utile.

FORD (John), auteur dramatique anglais, né dans le comté de Devon en 1586, mort en 1639. Il abandonna l'étude des lois pour se livrer à la culture des lettres, se lia avec Decker, Rowley, Drayton et autres célébrités de son temps, et écrivit onze pièces de théâtre, tragédies et comédies, qui, pour la plupart, ont été oubliées. Ses succès furent dans lesquelles on trouve de belles scènes, mais qui se ressentent du mauvais goût du temps, ont été réunies et publiées sous le titre de The dramatic works of John Ford (1811, 2 vol. in-8°).

FORD (sir John), ingénieur mécanicien anglais, né dans le comté de Sussex en 1605, mort en 1670. Haut shérif de son comté sous Charles I^{er}, ce qui signala, à l'époque de la guerre civile, par son dévouement à la cause royale, son armée en qualité de colonel et fut jeté en prison (1647), comme ayant aidé à l'évasion de Charles I^{er}. Sous le protectorat de Cromwell, Ford, à la demande des habitants de Londres, inventa une machine hydraulique, destinée à faire monter l'eau de la Tamise dans les rues les plus élevées de la ville. Cette machine, qui avait été exécutée à ses frais, servit plus tard à dessécher des terres et des mines dans diverses parties du royaume. Ford inventa également une machine pour frapper la monnaie de façon à en rendre la contrefaçon impossible. On a de lui, entre autres écrits : Propositions expérimentales pour que le roi puisse avoir de l'argent et entretenir ses flottes sans fonder le peuple, etc. (Londres, 1648, in-4°).

FORD (Richard), littérateur anglais, né à Londres en 1796, mort en 1858. Il étudia le droit à l'université d'Oxford, mais renonça à la carrière du barreau pour voyager sur le continent, où il s'occupa, pendant quinze ans, de rassembler une riche bibliothèque et des collections de dessins et de gravures. En 1830, il visita l'Espagne, le parcourut dans tous les sens, et séjourna pendant longtemps à l'Alhambra. De retour en Angleterre, il devint un des principaux collaborateurs de la Quarterly Review, et publia un Guide du voyageur en Espagne et du lecteur qui tient à connaître cette contrée (1845, 2 vol. in-12). Ce livre, qui ne fut pas confondu avec les prétendus guides complets, dont les rayons des boutiques sont surchargés depuis quelques années, décrit dans les plus grands détails l'Espagne et ses villes, les indigènes et leurs mœurs, et donne un trait complet sur les antiquités, la religion, les beaux-arts, la littérature, les plaisirs et la gastronomie (sic) de cette contrée. Il est surtout précieux en ce qu'il renvoie le lecteur aux ouvrages d'une autorité reconnue, pour plus amples informa-

tions. Les autres ouvrages de M. Ford sont : Souvenirs d'Espagne (1846, in-8°); Tauronomie ou Combats de taureau en Espagne, avec 26 gravures (1853, gr. in-fol.); Sa collection de livres, de gravures et de tableaux passaît pour une des plus belles de l'Angleterre.

FORDHAM, petite ville du comté de Westchester, Etat de New-York (Etats-Unis d'Amérique), à 6 kilom. de la ville de New-York et à 4 kilom. du fluve Hudson. C'est le siège du collège Saint-Jean et du séminaire Saint-Joseph, les deux institutions catholiques romaines les plus importantes de l'Amérique du Nord. Actuellement dirigés par les jésuites, ces deux établissements ont été fondés, en 1841, par le dernier archevêque de New-York, M. John Hughes. Le collège Saint-Jean possède une bibliothèque de 12,000 volumes. En octobre 1776, immédiatement après l'évacuation de New-York par les troupes anglaises, l'armée américaine occupa une série de camps retranchés s'étendant de Fordham à White-Plains (Plaines Blanches), et l'on y vit encore des restes de fortifications qui rappellent les souvenirs de la guerre de l'indépendance.

FORDICIDE s. m. (for-di-ci-de — lat. fordiditum; de forda, viande pleine; cædo, je tue). Antier. rom. Sacrifice d'une vache pleine, en l'honneur de la Terre.

— s. f. pl. Péché pendant laquelle les Romains immolaient à la Terre une vache pleine.

FORDINGBRIDGE, village d'Angleterre, comté de Hants, à 34 kilom. S.-O. de Winchester, sur l'Avon; 3,000 hab. Manufactures de bas; impressions sur étoffes de coton.

FORDON, bourg de Prusse, prov. de Posen, cercle et à 12 kilom. N.-O. de Bromberg. Population, 2,500 hab. Commerce de céréales; navigation.

FORDUN (Jean de), historien écossais, né à Fordun (comté de Mearns), mort vers 1586. Il est le premier qui ait entrepris d'écrire une chronique générale de son pays. On ne sait rien de précis sur ses vis, mais on croit qu'il y a eu dans les ordres et devint chanoine à Aberdeen. Pour reconstituer les archives d'Écosse, détruites ou emportées par Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, il parcourut l'Écosse, l'Angleterre et l'Irlande, réunissant des matériaux dans les charters et consultant tous ceux qui connaissaient l'histoire de sa patrie. Fordun n'avait terminé que cinq livres de sa Chronique, qui s'étend de la création du monde jusqu'à 1153, lorsqu'il mourut. Malgré les erreurs que lui ont fait commettre sa crédulité et son orgueil national, on trouve généralement en lui un historien judicieux et digne, en regard surtout au temps où il vivait. Cet ouvrage, publié pour la première fois sous le titre de Jannius Fordun Scoti Chronicon (Oxford, 1691, in-fol.), a été continué par Marshall, Walter Bower, etc., qui, conduisant la Chronique jusqu'à la mort de Jacques I^{er}, en 1487. La meilleure édition de l'ouvrage, ainsi complétée, est celle d'Edinburgh (1759, 2 vol. in-fol.).

FORDWICH, village d'Angleterre, comté de Kent, à 5 kilom. N.-E. de Canterbury, avec un port sur la Stour; 250 hab. Ce village fait partie de la ligne des Cinq-Ports.

FORDYCE (David), moraliste et philosophe écossais, né à Aberdeen en 1711, mort en 1750. Il exerça pendant quelque temps les fonctions de chapelain et reçut, en 1740, le titre de professeur de philosophie morale au collège Marshall. Il périt dans un naufrage, sur les côtes de la Hollande. On a de lui : Théodore, dialogue sur l'art de prêcher (1751); Dialogues sur l'éducation (1748, in-8°); Traité de philosophie morale (1754).

FORDYCE (Jacques), célèbre prédicateur écossais, né à Aberdeen en 1720, mort à Bath en 1796, frère du précédent. Après avoir fait ses études au collège de Marshall, il devint ministre de Brechin, dans le comté d'Angus, et ensuite d'Alloa, près de Stirling. Vers 1762, il vint à Londres, et remplit les fonctions de conducteur du docteur Lawrence, ministre de l'Église écossaise de la capitale, qu'il remplaça bientôt après, et se fit une brillante réputation comme orateur de la chaire. S'adressant particulièrement aux femmes, il leur recommandait de rester dans le rôle si bas et si doux que leur a assigné la Providence, s'élevait avec force contre la doctrine de l'égalité des sexes. Aussi fut-il l'objet de vives attaques de la part de mistress Aikin, l'épouse de lord Aikin, et de plusieurs autres dames, qui visitait l'Espagne, le parcourut dans tous les sens, et séjourna pendant longtemps à l'Alhambra. De retour en Angleterre, il devint un des principaux collaborateurs de la Quarterly Review, et publia un Guide du voyageur en Espagne et du lecteur qui tient à connaître cette contrée (1845, 2 vol. in-12). Ce livre, qui ne fut pas confondu avec les prétendus guides complets, dont les rayons des boutiques sont surchargés depuis quelques années, décrit dans les plus grands détails l'Espagne et ses villes, les indigènes et leurs mœurs, et donne un trait complet sur les antiquités, la religion, les beaux-arts, la littérature, les plaisirs et la gastronomie (sic) de cette contrée. Il est surtout précieux en ce qu'il renvoie le lecteur aux ouvrages d'une autorité reconnue, pour plus amples informa-

tions. Les autres ouvrages de M. Ford sont : Souvenirs d'Espagne (1846, in-8°); Tauronomie ou Combats de taureau en Espagne, avec 26 gravures (1853, gr. in-fol.); Sa collection de livres, de gravures et de tableaux passaît pour une des plus belles de l'Angleterre.

FORDHAM, petite ville du comté de Westchester, Etat de New-York (Etats-Unis d'Amérique), à 6 kilom. de la ville de New-York et à 4 kilom. du fluve Hudson. C'est le siège du collège Saint-Jean et du séminaire Saint-Joseph, les deux institutions catholiques romaines les plus importantes de l'Amérique du Nord. Actuellement dirigés par les jésuites, ces deux établissements ont été fondés, en 1841, par le dernier archevêque de New-York, M. John Hughes. Le collège Saint-Jean possède une bibliothèque de 12,000 volumes. En octobre 1776, immédiatement après l'évacuation de New-York par les troupes anglaises, l'armée américaine occupa une série de camps retranchés s'étendant de Fordham à White-Plains (Plaines Blanches), et l'on y vit encore des restes de fortifications qui rappellent les souvenirs de la guerre de l'indépendance.

FORDICIDE s. m. (for-di-ci-de — lat. fordiditum; de forda, viande pleine; cædo, je tue). Antier. rom. Sacrifice d'une vache pleine, en l'honneur de la Terre.

— s. f. pl. Péché pendant laquelle les Romains immolaient à la Terre une vache pleine.

FORDINGBRIDGE, village d'Angleterre, comté de Hants, à 34 kilom. S.-O. de Winchester, sur l'Avon; 3,000 hab. Manufactures de bas; impressions sur étoffes de coton.

FORDON, bourg de Prusse, prov. de Posen, cercle et à 12 kilom. N.-O. de Bromberg. Population, 2,500 hab. Commerce de céréales; navigation.

FORDUN (Jean de), historien écossais, né à Fordun (comté de Mearns), mort vers 1586. Il est le premier qui ait entrepris d'écrire une chronique générale de son pays. On ne sait rien de précis sur ses vis, mais on croit qu'il y a eu dans les ordres et devint chanoine à Aberdeen. Pour reconstituer les archives d'Écosse, détruites ou emportées par Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, il parcourut l'Écosse, l'Angleterre et l'Irlande, réunissant des matériaux dans les charters et consultant tous ceux qui connaissaient l'histoire de sa patrie. Fordun n'avait terminé que cinq livres de sa Chronique, qui s'étend de la création du monde jusqu'à 1153, lorsqu'il mourut. Malgré les erreurs que lui ont fait commettre sa crédulité et son orgueil national, on trouve généralement en lui un historien judicieux et digne, en regard surtout au temps où il vivait. Cet ouvrage, publié pour la première fois sous le titre de Jannius Fordun Scoti Chronicon (Oxford, 1691, in-fol.), a été continué par Marshall, Walter Bower, etc., qui, conduisant la Chronique jusqu'à la mort de Jacques I^{er}, en 1487. La meilleure édition de l'ouvrage, ainsi complétée, est celle d'Edinburgh (1759, 2 vol. in-fol.).

FORDWICH, village d'Angleterre, comté de Kent, à 5 kilom. N.-E. de Canterbury, avec un port sur la Stour; 250 hab. Ce village fait partie de la ligne des Cinq-Ports.

FORDYCE (David), moraliste et philosophe écossais, né à Aberdeen en 1711, mort en 1750. Il exerça pendant quelque temps les fonctions de chapelain et reçut, en 1740, le titre de professeur de philosophie morale au collège Marshall. Il périt dans un naufrage, sur les côtes de la Hollande. On a de lui : Théodore, dialogue sur l'art de prêcher (1751); Dialogues sur l'éducation (1748, in-8°); Traité de philosophie morale (1754).

FORDYCE (Jacques), célèbre prédicateur écossais, né à Aberdeen en 1720, mort à Bath en 1796, frère du précédent. Après avoir fait ses études au collège de Marshall, il devint ministre de Brechin, dans le comté d'Angus, et ensuite d'Alloa, près de Stirling. Vers 1762, il vint à Londres, et remplit les fonctions de conducteur du docteur Lawrence, ministre de l'Église écossaise de la capitale, qu'il remplaça bientôt après, et se fit une brillante réputation comme orateur de la chaire. S'adressant particulièrement aux femmes, il leur recommandait de rester dans le rôle si bas et si doux que leur a assigné la Providence, s'élevait avec force contre la doctrine de l'égalité des sexes. Aussi fut-il l'objet de vives attaques de la part de mistress Aikin, l'épouse de lord Aikin, et de plusieurs autres dames, qui visitait l'Espagne, le parcourut dans tous les sens, et séjourna pendant longtemps à l'Alhambra. De retour en Angleterre, il devint un des principaux collaborateurs de la Quarterly Review, et publia un Guide du voyageur en Espagne et du lecteur qui tient à connaître cette contrée (1845, 2 vol. in-12). Ce livre, qui ne fut pas confondu avec les prétendus guides complets, dont les rayons des boutiques sont surchargés depuis quelques années, décrit dans les plus grands détails l'Espagne et ses villes, les indigènes et leurs mœurs, et donne un trait complet sur les antiquités, la religion, les beaux-arts, la littérature, les plaisirs et la gastronomie (sic) de cette contrée. Il est surtout précieux en ce qu'il renvoie le lecteur aux ouvrages d'une autorité reconnue, pour plus amples informa-

tions. Les autres ouvrages de M. Ford sont : Souvenirs d'Espagne (1846, in-8°); Tauronomie ou Combats de taureau en Espagne, avec 26 gravures (1853, gr. in-fol.); Sa collection de livres, de gravures et de tableaux passaît pour une des plus belles de l'Angleterre.

FORDHAM, petite ville du comté de Westchester, Etat de New-York (Etats-Unis d'Amérique), à 6 kilom. de la ville de New-York et à 4 kilom. du fluve Hudson. C'est le siège du collège Saint-Jean et du séminaire Saint-Joseph, les deux institutions catholiques romaines les plus importantes de l'Amérique du Nord. Actuellement dirigés par les jésuites, ces deux établissements ont été fondés, en 1841, par le dernier archevêque de New-York, M. John Hughes. Le collège Saint-Jean possède une bibliothèque de 12,000 volumes. En octobre 1776, immédiatement après l'évacuation de New-York par les troupes anglaises, l'armée américaine occupa une série de camps retranchés s'étendant de Fordham à White-Plains (Plaines Blanches), et l'on y vit encore des restes de fortifications qui rappellent les souvenirs de la guerre de l'indépendance.

FORDICIDE s. m. (for-di-ci-de — lat. fordiditum; de forda, viande pleine; cædo, je tue). Antier. rom. Sacrifice d'une vache pleine, en l'honneur de la Terre.

— s. f. pl. Péché pendant laquelle les Romains immolaient à la Terre une vache pleine.

FORDINGBRIDGE, village d'Angleterre, comté de Hants, à 34 kilom. S.-O. de Winchester, sur l'Avon; 3,000 hab. Manufactures de bas; impressions sur étoffes de coton.

FORDON, bourg de Prusse, prov. de Posen, cercle et à 12 kilom. N.-O. de Bromberg. Population, 2,500 hab. Commerce de céréales; navigation.

FORDUN (Jean de), historien écossais, né à Fordun (comté de Mearns), mort vers 1586. Il est le premier qui ait entrepris d'écrire une chronique générale de son pays. On ne sait rien de précis sur ses vis, mais on croit qu'il y a eu dans les ordres et devint chanoine à Aberdeen. Pour reconstituer les archives d'Écosse, détruites ou emportées par Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, il parcourut l'Écosse, l'Angleterre et l'Irlande, réunissant des matériaux dans les charters et consultant tous ceux qui connaissaient l'histoire de sa patrie. Fordun n'avait terminé que cinq livres de sa Chronique, qui s'étend de la création du monde jusqu'à 1153, lorsqu'il mourut. Malgré les erreurs que lui ont fait commettre sa crédulité et son orgueil national, on trouve généralement en lui un historien judicieux et digne, en regard surtout au temps où il vivait. Cet ouvrage, publié pour la première fois sous le titre de Jannius Fordun Scoti Chronicon (Oxford, 1691, in-fol.), a été continué par Marshall, Walter Bower, etc., qui, conduisant la Chronique jusqu'à la mort de Jacques I^{er}, en 1487. La meilleure édition de l'ouvrage, ainsi complétée, est celle d'Edinburgh (1759, 2 vol. in-fol.).

FORDWICH, village d'Angleterre, comté de Kent, à 5 kilom. N.-E. de Canterbury, avec un port sur la Stour; 250 hab. Ce village fait partie de la ligne des Cinq-Ports.

FORDYCE (David), moraliste et philosophe écossais, né à Aberdeen en 1711, mort en 1750. Il exerça pendant quelque temps les fonctions de chapelain et reçut, en 1740, le titre de professeur de philosophie morale au collège Marshall. Il périt dans un naufrage, sur les côtes de la Hollande. On a de lui : Théodore, dialogue sur l'art de prêcher (1751); Dialogues sur l'éducation (1748, in-8°); Traité de philosophie morale (1754).

FORDYCE (Jacques